



Le SYDEC vous propose un service exclusif de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour les travaux énergétiques que vous avez entrepris.



**Faites confiance au SYDEC pour gérer vos Certificats d'Économie d'Énergies !**

**Vous avez réalisé des travaux de rénovation énergétique éligibles aux CEE (isolation, ventilation, chauffage...) ?**

Contactez-nous pour obtenir des conseils sur la valorisation de vos CEE. Soumettez vos dossiers complets pour les prochaines valorisations au rythme annuel de mai et novembre. Les factures transmises des travaux réalisés devront avoir au maximum 1 an par rapport aux dates des valorisations.



Des contrôles sont désormais obligatoires pour la valorisation des CEE. Le coût de ces contrôles sera réparti sur l'ensemble des travaux valorisés, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, et déduit directement du montant de l'aide reversée aux collectivités.



**N'hésitez pas à nous contacter par mail à : [cee@sydec40.fr](mailto:cee@sydec40.fr) ou au 05 58 85 76 58**

